

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

**SEANCE DU 27 JUILLET 2020**

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Afférents au Conseil                | 15         |
| En exercice                         | 15         |
| Qui ont pris part à la délibération | 15         |
| Date de convocation                 | 22/07/2020 |
| Date d'affichage                    | 29/07/2020 |

**L'an deux mil vingt, le vingt sept juillet, à 20 h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.**

**Étaient présents : MM. LEPRINCE R., PURSON R, PUZIN C., FABER J., PERIDON Y., LEPAGE J-N., LEPAGE P , CURTO PEREZ R., Mme SERRE F., FAVEAUX R., CRESPEL A., LULLO E., ROUX A., PLATAT M., KOLLROS S.**

**Mme SERRE Frédérique est nommée secrétaire de séance.**

**DESIGNATION DE 2 DELEGUES A LA FUCLEM** (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse)

**2020-07-D10**

Le Maire expose au conseil municipal que cette année, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu également de renouveler le comité syndicat de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse), syndicat mixte, dont la commune est membre au titre de la compétence ACDE (Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité) qu'elle lui a transférée.

Conformément à l'article 6 des statuts de la FUCLEM, chaque collectivité membre doit élire un délégué par strate de 1 000 habitants. Pour notre commune, il appartient au conseil municipal de désigner deux délégués de son assemblée qui seront appelés ultérieurement à élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du collège des communes de moins de 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour,

\*désigne comme délégués FUCLEM pour représenter la commune :

Romuald LEPRINCE

Raoul PURSSON

\*autorise le maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Romuald LEPRINCE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20200727-2020-07-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Publication : 29/07/2020